

Lecture de la loi NEHEMIE

Redécouverte du rouleau de la Loi, du temps de Josias [II Rois 22/8]

Tx 5

<p>8¹ Alors tout le peuple s'assembla comme un seul homme sur la place qui est devant la porte des eaux. Ils dirent à Esdras, le scribe, d'apporter le livre de la loi de Moïse, prescrite par Yahvé à Israël. ² Et le prêtre Esdras apporta la loi devant l'assemblée, composée d'hommes et de femmes et de tous ceux qui étaient capables de l'entendre. C'était le premier jour du septième mois. ³ Esdras lut dans le livre depuis le matin jusqu'au milieu du jour, sur la place qui est devant la porte des eaux, en présence des hommes et des femmes et de ceux qui étaient capables de l'entendre. <i>Tout le peuple fut attentif à la lecture du livre de la loi.</i> ⁴ Esdras, le scribe, était placé sur une estrade de bois, dressée à cette occasion. Auprès de lui, à sa droite, se tenaient Matthithia, Schéma, Anaja, Urie, Hilkija et Maaséja, et à sa gauche, Pedaja, Mischaël, Malkija, Haschum, Haschbaddana, Zacharie et Meschullam. ⁵ Esdras ouvrit le livre à la vue de tout le peuple, car il était élevé au-dessus de tout le peuple; et lorsqu'il l'eut ouvert, tout le peuple se tint en place. ⁶ Esdras bénit Yahvé, le grand Dieu, et tout le peuple répondit, en levant les mains: Amen! amen! Et ils s'inclinèrent et se prosternèrent devant Yahvé, le visage contre terre. ⁷ Josué, Bani, Schérébia, Jamin, Akkub, Schabbethaï, Hodija, Maaséja, Kelitha, Azaria, Jozabad, Hanan, Pelaja, et les Lévites, expliquaient la loi au peuple, et chacun restait à sa place. ⁸ <i>Ils lisaient distinctement dans le livre de la loi de Dieu, et ils en donnaient le sens pour faire comprendre ce qu'ils avaient lu.</i> ⁹ Néhémie, le gouverneur, Esdras, le prêtre et le scribe, et les Lévites qui enseignaient le peuple, dirent à tout le peuple: Ce jour est consacré à Yahvé, votre Dieu; ne soyez pas dans la désolation et dans les larmes! Car <i>tout le peuple pleurait en entendant les paroles de la loi.</i> ¹⁰ Ils leur dirent: Allez, mangez des viandes grasses et buvez des liqueurs douces, et envoyez des portions à ceux qui n'ont rien de préparé, car ce jour est consacré à notre Seigneur; ne vous affligez pas, car la joie de Yahvé sera votre force. ¹¹ Les Lévites calmaient tout le peuple, en disant: Taisez-vous, car ce jour est saint; ne vous affligez pas! ¹² Et tout le peuple s'en alla pour manger et boire, pour envoyer des portions, et pour se livrer à de grandes réjouissances. Car ils avaient compris les paroles qu'on leur avait expliquées. ¹³ Le second jour, les chefs de famille de tout le peuple, les prêtres et les Lévites, s'assemblèrent auprès d'Esdras, le scribe, pour entendre l'explication des paroles de la loi. ¹⁴ Et ils trouvèrent écrit dans la loi que Yahvé avait prescrite par Moïse, que les enfants d'Israël devaient habiter sous des tentes pendant la fête du septième mois, (Néhémie (LSG) 8)</p>	<p><i>La scène se déroule non au Temple mais devant la porte des eaux.</i></p> <p><i>Lecture de la Parole</i></p> <p><i>Lecture commentée, traduite et actualisée</i></p> <p><i>Larmes de componction et aussi de joie</i></p>
<p><i>La tradition rabbinique considère ce passage comme la fondation de la liturgie synagogale. L'office commençait par la profession de foi Dt 6/4 puis venaient les lectures en hébreu traduites en araméen pour le peuple. Une homélie commentait ensuite ces passages, et se terminait par la bénédiction de Nb 6/24</i></p>	